

CONVENTION COMMERCIALE AVEC L'ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. SAMUEL FACTOR (Toronto-Centre-Ouest): Je désire demander au ministre du Commerce (M. Stevens) si la convention de commerce entre le Canada et l'Allemagne, laquelle, sauf erreur, a expiré le mois dernier, a été renouvelée par le Gouvernement, et, dans l'affirmative, à quelle date et pour combien de temps?

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): L'entente avec l'Allemagne,—ce n'est pas une convention commerciale,—a été prolongée il y a environ un an, et une déclaration dans ce sens a été faite à la Chambre. Je crois que la prorogation est de six mois.

EMPLOYÉS DES CHAMPS DE COURSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ECCLES J. GOTT (Essex-Sud): Selon des comptes rendus de journaux, parus hier, le ministre de l'Immigration (M. Gordon) doit modifier les restrictions imposées aux citoyens américains venant au Canada pour travailler comme employés du pari mutuel sur les champs de courses de la Canadian Racing Association. Quelle est l'intention du ministère au sujet de l'emploi au Canada de citoyens américains à cet égard, vu que les Canadiens ne peuvent obtenir d'emploi sur les champs de courses des États-Unis?

L'hon. W. A. GORDON (ministre intérimaire de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la question d'échange d'employés entre le Canada et les États-Unis a été soulevée, comme le savent tous les honorables députés, je crois, touchant plusieurs industries et occupations. Il est difficile d'adopter quelque ligne de conduite qui ne soit pas cause de mécontentement de temps à autre ou ne laisse pas penser que le partage entre les deux pays est injuste. Quant aux champs de courses,—je ne connais pas du tout comment on procède—cette question m'a été soumise l'an dernier, et de nouveau cette année. Je ne suis pas prêt à accepter ce qu'affirme mon honorable ami au sujet de l'exclusion des Canadiens des pistes des États-Unis, bien qu'il y ait eu quelque restriction. Les pistes aux États-Unis sont bien plus nombreuses qu'au Canada, et les Canadiens y trouvent du travail. Une centaine de Canadiens ont été employés il y a deux ans, aux États-Unis. L'an dernier, ce nombre a été fort réduit, et une nouvelle diminution a eu lieu cette année, de sorte que les employés canadiens ne seront pas plus de quinze.

[L'hon. M. Gordon.]

Les honorables députés doivent comprendre que l'exploitation d'un champ de courses est très complexe et que l'on ne peut en connaître toutes les ramifications en quelques semaines. Par exemple, le directeur des courses et le starter sont des experts; ils ont l'expérience de leur tâche. Le starter adjoint est exposé au danger de temps à autre, me dit-on, et l'on m'a appris que celui qui est au poteau d'arrivée se trouve aussi dans une position très dangereuse. Que mon honorable ami soit assuré, toutefois, que nous avons examiné soigneusement cette question, en tenant compte de la possibilité d'employer des Canadiens et aussi en vue des sommes énormes qui ont été placées dans les champs de courses du pays. Il ne serait pas sage de la part du Gouvernement d'adopter une conduite qui aurait pour effet d'éliminer ce sport. Hier, j'ai pris une décision; on m'a dit qu'un expert était nécessaire, et je lui ai permis l'entrée du Canada à la condition que le champ de courses emploie immédiatement quatre chômeurs canadiens à qui on enseignera leur travail. Il faut, de temps à autre, agir comme je l'ai fait, et c'est à moi qu'il incombe de me prononcer de la meilleure manière, en songeant aux intérêts de tous les intéressés, surtout des chômeurs qui sont capables de remplir ces fonctions.

DEMANDES A LA COMMISSION DU TARIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Je désire poser une question au ministre des Finances (M. Rhodes) au sujet de la nouvelle commission du tarif. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les maisons canadiennes et anglaises qui ont demandé d'être entendues? Si le ministre n'a pas ce renseignement dans le moment, il pourrait peut-être me le fournir demain.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Je prie mon honorable ami de transformer sa question en avis de question, et je répondrai demain.

LOI DE FINANCES PROVISOIRE

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est opportun que nous votions une loi de finances provisoire. Je propose donc que la Chambre vote unanimement un douzième des crédits. Je propose donc, monsieur l'Orateur, que vous quittiez maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. POULIOT: J'aimerais savoir si, ce crédit voté, le ministre proposera ensuite le passage à la discussion des voies et moyens?